



Le Président MERELLE, Guy
8 Rue Salvador Allende
02500 – HIRSON
Tél : 03.23.58.41.68 ou 06.63.28.68.64
EMAIL : guymerelle@hotmail.fr

ASSEMBLEE GENERALE de la 492° Section de la Médaille Militaire d'HIRSON et
du Pays de Thiérache, le SAMEDI 03 MARS 2018 dans les locaux de l'Escadron 17/9
de la Gendarmerie Mobile à HIRSON

+++++

En ce SAMEDI 03 MARS 2018 à 10 H 30 et en ma qualité de Président, je
déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de la 492° Section de la Médaille Militaire
D'HIRSON et du Pays de Thiérache.

J'accueille avec plaisir :

- : Mr BRICOUT, Jean Louis, Député de l' Aisne
- : Mr Jean Jacques THOMAS, Maire d'HIRSON - Président de la Communauté de Communes des Trois Rivières.
- : Mme ITTELET, Isabelle, Conseillère Régionale et départementale qui représente Mr FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l' Aisne.
- : Mr MOUFLARD et Mme FOURNIER, Anne Marie, Conseillers Départementaux.
- : Mr DAVENNES, Joël, Trésorier Départemental. et responsable National des EFFECTIFS de la SNEMM et représentant notre Président Général Mr MARTIN, Jean Paul.
- : Mr ANUSET, Jean Marc, Président Départemental des Médaillés Militaires de l' Aisne et Président de la Section des M.M. de VERVINS.
- : Mr CARON, Henri, Lieutenant-Colonel, délégué du Souvenir Français 02 et Président Association CHARS et BINDES
- : Mrs DEVIN, René et RUTON, Robert, Présidents Honoraires de notre 492 ° Section
- : La Lieutenante LUZIOLE, Commandant la Brigade de Gendarmerie d'HIRSON ou Représentée par X...
- : L'Adjudant-Chef GRAVIER représentant le Capitaine KIPPEURT, Commandant l'Escadron de GM à HIRSON.
- : Mrs les Présidents, Vice-Présidents et Membres des Sections voisines des M.Militaires.
- : Mr DELABRE, Pierre, Président du Comité de l'Ossuaire d'EFFRY
- : Mme SCOUPE, Laurence, Présidente de l' Association IN Mémorial du G.de GAULLE
- : Mr BEGHUIN, Bernard, Président de la FNACA à HIRSON
- : Mr VALLIER, Michel, Président ACPG –CATM d'HIRSON
- : Mr CHEMIN, Jean Marie – Président cantonal ACPG – CATM
- : Mme COHIDON, Sylvie – Présidente de l'ADIF à HIRSON
- : Mme BURLOT, Madeleine, Vice-Présidente de l'ADIF à HIRSON.
- : Mr FIECHA, Pierre, Président de l' Amicale des Porte-Drapeaux de LE NOUVION/LA CAPELLE et HIRSON et Vice-Président de notre Section.
- : Messieurs et Mesdames les Portes Drapeaux et responsables des diverses associations patriotiques et du monde Combattant.
- : Les correspondants de Presse et vous mes chers camarades que je remercie d'être venus nombreux, ce qui démontre l'attachement que vous portez à notre Section.

Je vous transmets les excuses de :

- : Sous-Préfet de l' Arrondissement de VERVINS
- : Mr MARTIN, Jean-Paul, notre Président Général de la SNEMM, représenté par Mr DAVENNES, Joël
- : Mr DESHAYES, Dominique, Délégué Général de la SNEMM.
- : Mr HARDY, Pierre, Président UNC de MONTCORNET (AG PD secteur VERVINS).
- : Le Commandant HOLLARD, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de VERVINS.

Ainsi que certains de nos adhérents et personnalités invités, retenus par l'âge, la maladie ou encore d'autres raisons ou occupation en ayant une pensée plus particulière pour Jacques, RAGUET, Président Honoraire de la Section des MM de ST MICHEL qui ne peut plus se déplacer en raison de sa maladie et qui vient de se faire décerner le 17 Février 2018 la Médaille d'OR de la SNEMM.

Je tiens publiquement à remercier tous les élus et l'ensemble des responsables des diverses associations, ici présents. Votre présence parmi nous, dénote tout l'intérêt que vous portez aux Associations patriotiques comme la nôtre. Cela nous conforte et nous incite grandement à continuer à nous regrouper pour promouvoir, surtout auprès des générations plus jeunes, la transmission du devoir de mémoire, dont nous sommes porteurs.

TEXTE :

Avant de commencer mon discours, je tenais à remercier toutes les personnes, Qui, bénévolement, n'ont pas compté, ni leur temps, ni leurs efforts, pour mettre sur pied cette AG. J'y associe également tous responsables ou personnalités, à des niveaux aussi divers que variés, que ce soit sur le plan financier ou matériel, pour l'aide qui nous ont apportée pour le bon déroulement de cette réunion.. De peur d'en oublier, je ne citerai aucun nom, mais beaucoup se reconnaîtront à travers mes propos.

A la mémoire de nos anciens Médaillés disparus, à la mémoire de Mme FOSTIER à MARTIGNY (Epouse de notre Membre Associé FOSTIER, Claude) ainsi que celle de Mr RICHEZ, Bernard , ancien Président du Comité d'Entente des Sociétés Patriotiques à HIRSON - à nos défunts membres de la SNEMM et de nos militaires décédés sur les théâtres d'opérations pour la sauvegarde de la liberté mais aussi car ne les oublions pas à la mémoire des hommes et femmes de nos forces de sécurité, qu'ils soient gendarmes ou policiers sans oublier tous les pompiers qui ont donné leur vie pour nous venir en aide. En hommage de tous ceux et toutes celles et de tous ces innocents qui ont payé de leur vie la barbarie de certains illuminés car sachez que lorsque la France est atteinte dans sa chair, la 492 Section des MM d'HIRSON et du Pays de Thiérache est atteinte dans sa RAISON et il nous faut sous toutes formes, comme notre AG de ce jour, exprimer notre volonté de résister à cette barbarie sans nom. Pour tous ces hommes et femmes, je vous demanderai à tous et toutes de vous lever et d'observer une minute de silence.

MERCI

Avant de rentrer dans le détail de ce discours, je voulais vous dire et vous donner quelques explications car je pense être un des rares présidents de SECTION de la SNEMM qui passe plus de temps à représenter les valeurs de cette médaille dans une autre SECTION que la sienne.

Vivant plusieurs mois dans le midi, je me devais de vous dire pour votre information que si je suis absent physiquement lors des manifestations patriotiques en THIERACHE, il n'en est pas de même dans mon lieu de villégiature ; endroit où, je participe à un très grand nombre de commémorations patriotiques avec les membres de la section locale. Bref, je sais qu'une DEMISSION, qui se voudra géographique, me guette ou me guettera dans les années à venir alors si un sociétaire veut prendre la Présidence de notre 492°, je la lui céderai volontiers.

Ce constat fait, j'en profite pour dire un grand merci à ceux et celles de notre section qui durant mon absence, sont présents lors de ces commémorations patriotiques, ici à HIRSON mais aussi dans la région.

LA MEDAILLE MILITAIRE : (Ouvrer le BAN) :

=====

Ayant évoqué l'année dernière dans mon discours ce qu'était la MEDAILLE MILITAIRE, je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Je vous rappellerai uniquement que vous ne devez pas oublier que si nous sommes une association de médaillés militaires, nous sommes surtout une association de mémoire et notre but et d'inculquer le maintien du Souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs.

Dois-je vous rappeler que, porteurs et détenteurs de cette médaille, nous sommes les sentinelles et les gardiens de la mémoire et de l'histoire de la Nation et notre devoir est de les défendre. Les défendre : OUI, lorsqu'elles sombrent dans le SILENCE du NEGATIF car cela serait se condamner à la pire des doubles peines, celle de la souffrance et de l'oubli.

Il ne faut pas que le voile de l'OUBLI fasse son œuvre. Les héritiers de la MEMOIRE que nous sommes, se doivent d'y veiller. On dit qu'un adieu aux morts est toujours un message aux vivants car c'est un message d'amour, de fidélité et de reconnaissance. Alors soyez fiers de porter cette MEDAILLE (Fermer le BAN)

EVENEMENTS ET CHANGEMENTS EN 2017 :

=====

- : Démission de PHILIPPOT, Marc en février 2017 (Membre Associé)
- : Adhésion de FLAMANT, Gilles de LA FERTE CHEVRESIS en JUILLET, à qui nous souhaitons la bienvenue au sein de notre 492^o SECTION.

L'année 2017 a vu également de nombreux changements au sein de notre SECTION.

- : Lors du CA de la SNEMM le 29 mars 2017 et suite à nos demandes respectives, la FUSION de la feu 981^{ème} section de Le Nouvion en Thiérache (02) au profit de la 492^{ème} section d'Hirson (02) a été approuvée et entérinée.

Toujours suite à notre demande, le CHANGEMENT DE DENOMINATION de notre SECTION anciennement appelée 492^{ème} section des Médaillés Militaires d'Hirson (02) devient la « 492^{ème} section de la Médaille Militaire d'Hirson et du Pays de Thiérache »

RUBRIQUE : DIRECTIVES DU PRESIDENT GENERAL DE LA SNEMM :

=====

Qui a tenu à faire certaines mises au point sur le fonctionnement de notre SOCIETE.

- : Le 08 mars 2017 par message, il a demandé à tous les Présidents des sections et UD de la SNEMM d'avoir le plus grand respect des statuts et notamment de respecter le calendrier des tenues des assemblées générales et des CR d'AG qui ne sont pas toujours conformes aux directives données . Egalement, il a rappelé les directives concernant la :

COMPTABILITE : (Paris, le 14 décembre 2017) (RAPPEL) : Je cite :

=====

Il est dit dans les textes qui nous régissent, principalement dans les statuts concernant la « comptabilité » où il est clairement mentionné « que les fonds détenus par les structures sont en dépôt de fonctionnement ». De fait, le siège social de la Société Nationale est responsable de l'ensemble des fonds détenus et se doit de justifier les différents mouvements au sein des structures.

En date du 6 décembre 2017, le Préfet de Paris a prononcé une mise en garde sur des dysfonctionnements au niveau de certaines structures. Je vous rassure, nous ne sommes pas concernés. Il a donc été décidé, en accord avec les membres du bureau national, de mettre l'ensemble des sections sous le contrôle effectif des Présidents d'Unions Départementales. Ils auront donc, à réception de cette note, l'obligation et la responsabilité de rendre compte à PARIS de tout dysfonctionnement au sein des sections de leur département. JEAN MARC, te voilà avec de nouvelles responsabilités. Sache que chez nous, tout est « CLEAN » et que je serai toujours à ta disposition si tu désires prendre connaissance et vérifier notre comptabilité.

MESURES PRISES : Suite à ces dysfonctionnements :

=====

Dans le cadre de cette mise en garde, et dans un premier temps, il a été dit et décidé que maintenant toute dépense supérieure à 500€ devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Trésorier général à PARIS. Ce qui a provoqué un « tôle » de certains Présidents de Sections qui n'ont pas approuvé cette mesure et qu'ils l'ont fait savoir vertement au Président Général.

De ce fait, **Le 21 décembre 2017, suite à l'ampleur de cette décision et du mécontentement qui s'en est suivi** d'un regroupement spontané de présidents, UD et section, délégués et autres, appelé « La "voix de la raison" **et suite** à l'intervention du Commissaire aux Comptes, la demande d'autorisation de dépense est passée de 500 € à 1000 €.

Malgré ce relèvement, les esprits de certains ne se sont pas calmés et le 30 Janvier 2018, le CA a décidé d'annuler purement et simplement ces directives pour ne pas pénaliser les « bons élèves de notre Société » et de mettre en place, sous le contrôle du Commissaire aux Comptes, des mesures à même d'être recevables par tous.

–Une deuxième ALLOCUTION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL consignée dans le PV du C.A du 16 NOVEMBRE 2017 a fait également « grincer » quelques dents...

=====

Un RAPPEL nécessaire sur le mode de FONCTIONNEMENT a été évoqué concernant le rôle des ADMINISTRATEURS. Il leur a été rappelé à ces derniers.

Je cite :

. Certains semblent oublier que la fonction d'administrateur est soumise à des exigences pratiques comme :

- : La volonté de consacrer le temps nécessaire à ses fonctions.
- : La volonté d'être constructif et l'acceptation d'un mode de fonctionnement
- : Savoir faire sienne toute décision du groupe prise par vote, même si on était d'avis contraire, et militer pour sa bonne application.
- : Rappel également des règles de Confidentialité et de Réserve :
- : L'acceptation d'un mode de fonctionnement : Chaque membre du conseil d'administration doit être capable et en capacité de maîtriser les outils bureautiques de base ainsi que les outils de communications électroniques
- : En tout état de cause, lorsque dans l'intérêt de l'association il est décidé de tenir une délibération confidentielle, aucun membre du conseil ne peut se soustraire à l'obligation de confidentialité qui s'applique également aux autres participant(e)s au CA.

REFLEXIONS et COMMENTAIRES du Président de la 492° Section :

=====

Il semblerait à la lecture des DIRECTIVES et ALLOCUTIONS de notre Président Général, que des reprises en mains sont plus que nécessaires à de nombreux niveaux de notre SOCIETE NATIONALE. Ces décisions, recommandations et mesures contraignantes et impopulaires mais nécessaires dans les obligations nouvelles de fonctionnement, n'ont pas plu à certains ; d'où des saillies verbales et écrites de « FRONDEURS » de nos sections et UD à l'encontre de notre Président Général : Mr MARTIN, Jean Paul.

Certains, aux habitudes et reflexes bien ancrés, se montrent RETIFS et résistant aux changements des nouvelles méthodes de travail. Comme dit par notre Président Général dans son allocution lors de la réunion des Présidents des UD en AVRIL 2017 : Ouvrons le BAN :« Ces Sociétaires récalcitrants, spécialistes de TOUT mais courageux en RIEN et aux EGOS surdimensionnés et aux fonctions de ROITELETS » n'acceptent pas les directives et une certaine discipline. »Fermez le BAN.

Dois-je croire que ceux-ci préfèrent sans doute, laisser bon nombre de ses problèmes en friche. Bref, tous ces grains de sable qui s'immiscent trop souvent dans les rouages du renouveau instauré et toutes leurs critiques acerbes, nous donnent un spectacle dont personnellement, j'aurais aimé faire l'économie. Apporter des réponses appropriées aux nombreux problèmes posés, n'est pas toujours chose facile et porter parfois les FERS ROUGES dans ces dites réformes, n'est pas toujours fait pour plaire à tout le monde.

Notre PRESIDENT est en train de s'en rendre compte.

Essayons tout de même de rester POSITIF, c'est là, mon OPTIMISME qui m'y conduit et qui me l'ordonne car ne pas saisir la complexité du PRESENT, c'est condamner l'avenir de nos sections, donc de la SNEMM et pour cela, agissons toujours dans une démarche COLLECTIVE et surtout CONSTRUCTIVE et je suis certain que les résultats seront au rendez-vous, même si cela n'est pas compris par certains.

L'intérêt de nos SOCIETAIRES n'est pas de se sacrifier à des INTERETS PARTISANS mais de se préoccuper plutôt de l'INTERET GENERAL tout en y travaillant en mode BIENVEILLANT pour s'investir dans la pérennité. Dois-je ajouter et de rappeler, qu'il est plus facile et surtout moins fatigant, de poser un DIAGNOSTIC que d'administrer un REMEDE. Ces décisions prises, pour arides, qu'elles soient, sont bien souvent plus que nécessaires.

Même s'il n'est pas seul à décider car il y a les membres du Conseil d'Administration, il faut savoir, quand même, comme le disait le Général de Gaulle « Si, DELIBERER est le fait de plusieurs, AGIR est le fait d'un SEUL », d'où bien souvent source de problèmes relationnels et de difficultés de tout genre.

La détermination de nos SECTIONS et de nos SOCIETAIRES est bien souvent une ASSURANCE-VIE pour notre Société Nationale, qu'est la SNEMM. Une section comme la nôtre, se doit d'être à l'image de sa maison mère, c'est-à-dire d'en épouser l'ESPRIT et d'en pratiquer les VALEURS. C'est à cette seule condition que ses SOCIETAIRES, que nous sommes, se reconnaîtront en elle. Personnellement, je me suis toujours efforcé de maintenir et de pratiquer cette idée et de passer du tout esprit CRITIQUE à celui de SOLIDARITE en évitant de donner force à toute DISCORDE et en écartant toutes ATTITUDES et COMMENTAIRES destructifs. Bref, pour la réussite de nos SECTIONS et de notre SOCIETE NATIONALE, gardons ce PRIMAT du COLLECTIF sur celui de l'INDIVIDUALISME et ne nous posons pas en PISSE-VINAIGRE.

Mon cher JOEL, toi qui fait partie du CA, tu transmettras le message suivant à notre Président Général que concernant notre SECTION, je le dis ouvertement en mon nom mais aussi au nom de nos sociétaires, que nous faisons entièrement CONFIANCE à notre PRESIDENT GENERAL. Le courage et la détermination dont il fait preuve, ont toujours été, chez lui, un alliage précieux

REFORME DE LA SNEMM :

NOMINATION DE DEUX DELEGUES GENERAUX A LA SNEMM :

Paris, le 12 janvier 2018

A compter du 1er janvier 2018, dans le cadre d'une évolution relationnelle et administrative (hors comptabilité) entre le siège social et ses structures locales (unions départementales et sections), deux administrateurs nationaux "dépendant du secrétariat général" ont en charge des régions administratives et les départements les composants.

A la date citée précédemment, le poste d'assistant du secrétaire général est supprimé. Ces administrateurs nationaux, recevant délégation du président général, sont dénommés "DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX". Ils sont les ambassadeurs directs entre les présidents des unions départementales, des sections locales et des sociétaires.

Les responsabilités qui leur sont attribuées sont les suivantes :

- Traitement des dossiers administratifs (procès-verbaux annuels, composition organique des structures) ;
- Application des textes qui régissent notre société nationale ;
- Participation aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires (sur invitation ou désignation du siège social) ;
- Participation aux réunions (sur invitation ou désignation du siège social) ;
- Organisation de réunions d'information (sur initiative ou désignation du siège social) ;
- Transmission au siège social des suggestions, observations, interrogations ou préoccupations ;
- Fusions et dissolutions des structures ;
- Examen des désaccords.

(Ce qui me fait dire que c'est un peu un rôle de Médiateur, de fusible, de démineur entre les structures que nous sommes et le Siège National à PARIS qui sera soulagé, ainsi, du traitement de certains problèmes).

RÉPARTITION DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur Dominique DESHAYES : Adresse ⇒ 6, rue de beau rivage 03100 LAVAUT SAINTE-ANNE ☎ ⇒ 04.70.09.85.37 ☎ ⇒ 06.42.62.61.48

Adresse internet ⇒ d.deshayes.sec274mm@orange.fr

1 - HAUTS DE FRANCE (05 départements) 02 ⇒ AISNE – 59 ⇒ NORD – 60 ⇒ OISE – 62 ⇒ PAS DE CALAIS – 80 ⇒ SOMME

Décret n° 2018-26 du 19 janvier 2018 -- Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, les contingents ANNUELS de croix de la Légion d'honneur sont fixés comme suit : (2600 Médailles)

	CIVIL	MILITAIRE
Grand-croix	4	3
Grand officier	8	6
Commandeur	34	50
Officier	164	226
Chevalier	1290	815

TOTAL : 1500 -- TOTAL : 1100 -- Le contingent militaire ci-dessus (1100) doit être consacré, au minimum à 75 %, au personnel appartenant à l'armée active.

=====
 Décret n° 2018-28 du 19 janvier 2018 - Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, le contingent ANNUEL de médailles militaires est fixé à 3000.

- 2 000 pour le personnel appartenant à l'armée active ;
- 1 000 pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, dont un minimum de 15 % consacré à la réserve opérationnelle.(Restera : 850)

=====
 Décret n° 2018-27 du 19 janvier 2018 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires destinées aux étrangers pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020

- Légion d'Honneur : 320/An
- Médaille Militaire : 30/An

=====
 Décret n° 2018-29 du 19 janvier 2018 fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, les contingents ANNUELS de croix de l'ordre national du Mérite sont fixés comme suit :

Au total : 5000 Médailles	CIVIL	MILITAIRE
Grand-Croix	4	2
Grand Officier	8	6
Commandeur	106	70
Officier	538	380
Chevalier	2544	1342
TOTAL :	3200	TOTAL : 1800

Le contingent militaire, ci-dessus, doit être consacré, au minimum à 65 %, au personnel appartenant à l'armée active. (1170). Reste : 630

=====
 Dernier DECRET TRIENNAL du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2017

LEGION D'HONNEUR	: 3000/An	Maintenant : 2600/An
MEDAILLE MILITAIRE	: 3500/An	Maintenant : 3000/An
ONM	: 4600/An	Maintenant : 5000/An

La déflation des effectifs, par rapport à l'année 2016 est de 2666 Adhérents dont 1905 Membres Titulaires de la médaille.

=====

ANNEE	EFFECTIF TOTAL	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES ASSOCIES	DANES D'ENTRAIDE
2010	60000			
2011	58600			
2012	57860			
2013	55576	38964	4484	12128
2014	53205	36803	4526	11876
2015	49642	33928	4442	11272
2016	47785	32351	4453	10981
2017	45119	30446	4316	10357

En 2013, nous étions 38964 titulaires de la MEDAILLE MILITAIRE. Fin 2017, nous sommes plus qu'à 30446, soit une perte de 8518 Adhérents, titulaires de la Médaille Militaire. Si, cette déflation persiste dans les années à venir, une grande réforme sera obligatoirement faite au niveau des STRUCTURES ce qui m'amène à penser que, faute d'adhérents, bon nombre de SECTIONS devront, soit fusionner ou se rattacher à une UNION DEPARTEMENTALE à défaut de se rattacher entre elles car non prévu dans nos statuts. Je pense qu'à PARIS, on prépare déjà cette forme de restructuration qui sera inéluctable dans les années à venir.

21 – DÉFISCALISATION.

22 – POINT SUR LES REÇUS FISCAUX

Les reçus fiscaux ont été envoyés aux Présidents des sections à partir du 15 décembre 2017 :

- par e-mail aux Président ayant internet ;
- par courrier pour les autres.

Pour ceux qui ne les ont pas reçus, vous pouvez nous les réclamer.

J'ajoute, qu'il n'est pas nécessaire de les joindre à sa déclaration de revenus. Ils seront produits que si les services fiscaux en font la demande.

ACTIVITES DIVERSES :

=====

Bien que je sois LOIN, j'essaie toujours de rester proche de nos adhérents : Dans le courant de l'année, j'ai adressé des correspondances à certains d'entre nous et amis qui se trouvaient frappés, soit par la MALADIE ou par des accidents de vie. Espoir, compréhension, aide et soutien sont, auprès de nos adhérents, des notions à ne pas perdre de vue.

J'ai fait publier un article sur la 492 Section dans l'UNION et LE COURRIER en JUIN 2017 pour la présenter. J'en ai profité pour faire un appel à volontaires mais à ce jour, cet appel est resté vain.

Je remercie le MAIRE de la commune de LA NEUVILLE LES DORENGT pour le DON de 200 EUROS fait à notre nouvelle section HIRSON/LE NOUVION.

5 COLIS pour nos Veuves ont été distribués à NOEL

- : 73 Personnes ont assisté au REPAS qui a suivi l'AG 2017.

PLAQUES MORTUAIRES :

=====

Pour répondre à la question qui m'a été posée par un sociétaire, je tiens à lui dire et à vous dire que notre SECTION dispose actuellement de 7 PLAQUES MORTUAIRES qui seront destinées à la famille d'un défunt titulaire de la Médaille Militaire ; si, cette famille, bien sûr, nous en fait la demande. (INHUMATION ou CREMATION ou encore VOLONTE du défunt).

- : Je profite de cette AG pour adresser également un grand merci aux membres de notre bureau qui donne de leur temps mais aussi de leur savoir et de l'aide lors des réunions organisées par notre SECTION principalement pour son fonctionnement.

REPRESENTATION :

=====

- : Tout au long de l'année, nous participons, nous, médaillés Militaires et Porte- drapeaux, à toutes les fêtes patriotiques locales et commémorations nationales avec la présence de notre DRAPEAU. A cet effet, je vous invite à consulter ARTICLES et PHOTOS, pour ceux qui ont INTERNET, sur le SITE de notre SECTION « « 492SECTIONMEDAILLESMILITAIRESHIRSON.JIMDO » »

N'hésitez pas à nous soumettre la nature de vos interrogations ou de vos problèmes. Si la section peut vous venir en aide, elle le fera avec plaisir.

Si vous n'avez pas INTERNET personnellement et si vous le voulez, vous pouvez me communiquer les adresses MESSAGERIES de vos enfants, petits- enfants ou autres, de manière que je puisse vous adresser, par leur intermédiaire, les articles et photos concernant la vie de notre SECTION.

Actuellement, nous avons 13 Adhérents sur les 35, qui reçoivent nos messages.

-LES PORTE-DRAPEAUX :

=====

Pour leurs nombreuses SORTIES sur le terrain, durant l'année 2017 et comme chaque année, je tenais à remercier publiquement pour leur disponibilité et leur dévouement sans faille au service du monde patriotique: Mr FIECHA, Pierre, l'actuel Président de l' Amicale des Porte- Drapeaux pour les Secteurs de LA CAPELLE/HIRSON et LE NOUVION , qui se trouve être également le premier Vice-Président de notre SECTION -- Mr KAISER, Serge, Vice-Président Départemental Honoraire des Porte-Drapeaux de l' Aisne et bien entendu Mme BRICOUT, Sylviane, porte-drapeau de notre Section..

A travers ces remerciements, je tenais également, au nom des Adhérents de la 492° Section d'HIRSON, à y associer l'ensemble des hommes et des femmes porte-drapeaux qui les accompagne durant toute l'année sur le terrain et par n'importe quel temps. A titre d'informations, sachez que durant l'année 2017, il y a eu 71 SORTIES OFFICIELLES et PATRIOTIQUES et 28 SORTIES pour accompagner un « ANCIEN » à sa dernière demeure.

Un grand MERCI à eux

REMERCIEMENTS :

=====

Au niveau des CHARGES ADMINISTRATIVES, j'adresse un grand Merci à toi JOEL, notre REFERENT départemental, notre FACILITATEUR, pour ton aide qui nous est aussi précieuse que nécessaire pour transmettre nos dossiers et trouver réponse à nos questions.

PROCURATIONS : Effectifs : 35 Présents : Représentés : Absents :

=====

- RUBRIQUE : COMPTABILITE – TRESORERIE ::

=====

Maintenant, je vais passer la parole à notre TRESORIER : Mr HENRY, Christian qui va vous donner connaissance de la trésorerie de notre ASSOCIATION. En l'absence de notre CONTROLEUR AUX COMPTES, Mr GOBRON, Antoine, retenu chez lui pour cause de maladie, nous vous donnerons lecture de son RAPPORT de CONTROLE, après vérifications, de notre comptabilité pour l'exercice 2017.

Prise de paroles de HENRY, Christian et de GOBRON, Antoine. A l'issue :

Poser la QUESTION aux SOCIETAIRES :

QUESTION : A la lecture des chiffres de notre TRESORERIE :

=====

Il y a-t-il des questions ?

Qui est CONTRE ? - Qui S'ABSTIENT ? Si

personne n'est contre : le BILAN est approuvé

- QUESTION : Il y a-t-il des personnes qui veulent intégrer le BUREAU ?

===== et postuler à la place de PRESIDENT ?

OUI

NON

Concernant le RAPPORT MORAL que je viens d'évoquer,
il y a-t-il des QUESTIONS ?

Qui est CONTRE son APPROBATION ? Qui
s'abstient ?

Le RAPPORT MORAL est approuvé.

Concernant le RAPPORT DES ACTIVITES que je viens d'évoquer, il y a-t-il :
Des QUESTIONS ?

Qui est CONTRE son APPROBATION ?

Qui s'abstient ?

Le RAPPORT des ACTIVITES est approuvé.

- QUESTION : Premier Vice-Président, Mr FIECHA, Pierre se
===== représente en qualité de DELEGUE NATIONAL et
DEPARTEMENTAL « Collège des ELUS » au sein de notre SECTION.

Est-ce qu'un de nos SOCIETAIRES est CONTRE et voudrait Postuler à
ces postes et à sa place ?

Résultat : FIECHA, Pierre est élu en qualité de DELEGUE
NATIONAL et DEPARTEMENTAL des ELUS de notre SECTION

10)- COMPOSITION DU BUREAU DIRECTEUR :

=====

Le Bureau Directeur de la 492° Section des MM d'HIRSON est composé des personnes
suivantes :

- : Président et Secrétaire : MERELLE, Guy
- : Présidents honoraires : DEVIN, René et RUTON, Robert.
- : 1° Vice-Président : FIECHA, Pierre
- : 2° Vice-Président : PINON, Dominique
- : Trésorier : HENRY, Christian
- : Contrôleur aux Comptes : GOBRON, Antoine.
- : Délégué National nommé de droit : MERELLE, Guy
- : Délégué National élu aux SECTIONS : FIECHA, Pierre
- : Porte-Drapeau de la Section : BRICOUT, Sylviane.
- : Porte Drapeau Honoraire : KEISER, Serge.

- CONCLUSION :

=====

Maintenant que notre AG se termine, je vais donner la parole, si ceux-ci, le désirent, à notre Président Départemental Mr ANUSET, Jean Marc ou encore, à Mr DAVENNES, Joël, responsable des effectifs de la SNEMM et Trésorier de l'UD 02 pour apporter un éventuel complément d'informations venant du Siège de notre Société Nationale et ensuite, je passerai la parole pour conclure, si, telle est leur volonté, aux autorités civiles présentes à notre AG pour nous dire un « petit mot » et plus si « affinité ».

J'ajoute qu'à l'issue de ce ou ces prises de paroles, je vous convierai tous et toutes à vous rendre devant la STELE de l'Escadron pour un dépôt de gerbe. Nous nous retrouverons, ensuite, dans cette salle où un APERITIF d'honneur, nous sera servi avant notre traditionnel REPAS.

Merci à tous et toutes d'avoir eu la politesse de m'écouter.

Vive la Médaille Militaire

Vive notre 492° Section de la Médaille Militaire d'HIRSON et du Pays de Thiérache.

et Vive la FRANCE

=====

..

